

Nombre de membres

Séance du vendredi 28 juin 2019

en exercice : 11

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit juin l'assemblée régulièrement convoquée le 24 juin 2019, s'est réunie sous la présidence de Monsieur DREVET Jean-Jacques, Maire.

Présents : 8

Votants : 8

Sont présents : Jean-Jacques DREVET, Damien BELLANGER, Joël MOREL, Isabelle DEBENEST, Virginie DUMAS, Martine GOUILLOU, Stéphane JACQMIN, Philippe MARCHAL

Représentés :

Excuses : Hervé LE MEN

Absents : Caroline DE AZEVEDO ORFAO, Thierry ROHAT

Secrétaire de séance : Damien BELLANGER

Ordre du jour :

- Décisions modificatives budgétaires
- Participation aux frais de scolarité : écoles privées
- Participation aux frais de scolarité : communes extérieures
- Adhésion USESA des communes de Brumetz et Montigny l'Allier
- Encaissement de chèque : SMACL
- Réparation des vitraux de l'église
- Travaux de réparation des murets : Mairie
- Travaux de réparation porte de la Halle
- Fondation du patrimoine : Défense et Protection de la Halle
- Dérogation travaux rue de la Mairie
- Vente matériel informatique
- Questions diverses

3 sujets ajoutés :

- Motion contre la fermeture des trésoreries de Charly sur Marne et Château-Thierry
- Assainissement collectif : demande de subvention
- Réfection de voirie La Petite Bouloie

Le procès-verbal de la séance du 19 avril 2019 est adopté sans observation, à l'unanimité des membres présents.

Objet : Vote de crédits supplémentaires - Marigny-en-Orxois - 2019_028

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	5370.00	
60621	Combustibles	-3487.24	
61521	Entretien terrains	-5370.00	
65548	Autres contributions	3487.24	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2051 - 33	Concessions, droits similaires	508.80	
2183	Matériel de bureau et informatique	4861.20	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		5370.00
TOTAL :		5370.00	5370.00
TOTAL :		5370.00	5370.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet : Participation aux frais de scolarité : écoles privées - 2019_029

Le Maire présente au Conseil Municipal le courrier adressé par la Sous-Préfecture de Château-Thierry suite au refus de participation de la commune (délibération 2018-066) aux frais de scolarité concernant l'école privée Saint Joseph-Sainte Marie-Madeleine à Château-Thierry.

L'école ayant adressée tous les documents nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte de participer aux frais de scolarité de l'école privée à hauteur de 1 605,24 €.

La participation aux frais de scolarité demandée par l'école privée Sainte Jeanne d'Arc de Neuilly Saint Front sera étudiée lors d'un prochain Conseil Municipal lorsque nous serons en possession des documents demandés.

Objet : Participation aux frais de scolarité : communes extérieures - 2019_030

Le Maire propose au Conseil Municipal de faire participer les communes extérieures aux frais de scolarités des enfants accueillis dans notre école à hauteur de 350 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le montant proposé par le Maire.

Objet : Adhésion USESA des communes de Brumetz et Montigny l'Allier - 2019_031

Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 7 mai 2019, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USESA) ont émis un avis favorable sur la demande d'adhésion des communes de Brumetz et Montigny l'Allier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte l'adhésion des communes de Brumetz et Montigny l'Allier à l'USESA.

Objet : Encaissement de chèque : SMACL - 2019_032

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un chèque de la SMACL Assurances concernant les travaux de réparation des vitraux à l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à remettre à l'encaissement un chèque d'un montant de 2 249,66 €.

Objet : Réparation des vitraux de l'église - 2019_033

Le Maire expose au Conseil Municipal le devis qu'il a obtenu pour la restauration des vitraux de l'église à réparer suite à la visite de la société Collard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- demande au Maire de prévoir cette dépense au budget 2020.

Un devis supplémentaire de pose de panneaux plexiglass de protection des vitraux sera demandé.

Objet : Travaux de réparation des murets : Mairie - 2019_034

Le Maire expose au Conseil Municipal le devis qu'il a obtenu pour la réparation des murets accolés à la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- demande au Maire de prévoir cette dépense au budget 2020.

Objet : Travaux de réparation porte de la Halle - 2019_035

Le Maire expose au Conseil Municipal le devis qu'il a obtenu pour la réparation de la porte de la Halle fortement endommagées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les travaux.

Monsieur MOREL, Trésorier de l'association Défense et Protection de la Halle, se propose de régler la facture des travaux.

Objet : Fondation du patrimoine : Défense et protection de la Halle

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement de l'ouverture du compte à la fondation du patrimoine. L'association Défense et protection de la Halle pourra verser rapidement les fonds sur le compte.

Objet : Dérogation travaux rue de la Mairie - 2019_036

Vu la délibération n°2016-026 en date du 22 avril 2016 validant le projet d'aménagement de sécurité de la rue de la Mairie en partenariat avec l'ADICA.

Vu la délibération n°2018-004 en date du 26 janvier 2018 sollicitant une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Considérant que nous ne sommes pas informés du calendrier de la commission de subvention de répartition du produit des amendes de police,

Monsieur le Maire propose de demander à Monsieur le Préfet une dérogation pour commencer les travaux avant l'attribution des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une dérogation de Monsieur le Préfet pour pouvoir commencer les travaux d'aménagement de sécurité de la rue de la Mairie avant l'attribution des subventions.

Objet : Vente de matériel informatique - 2019_037

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se séparer du matériel informatique obsolète.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose la vente pour l'euro symbolique.

Objet : Motion contre la fermeture des trésoreries de Charly sur Marne et Château-Thierry - 2019_038

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision unilatérale et brutale de l'administration fiscale représentée par la Directrice Départementale des Finances Publiques (DDFIP) du projet de réorganisation des finances publiques dans l'Aisne et propose de voter une motion contre cette décision et pour le maintien de ce service au public.

Vu l'article L. 2121 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que sur l'injonction du gouvernement l'administration fiscale (DGFIP) représentée par la Directrice Départementale des Finances Publiques (DDFIP), relative à la restructuration d'un certain nombre de ses services annoncée le 19 juin 2019,

Que dans ce cadre, figure le regroupement des fonctions d'assiette et de recouvrement de l'impôt, assurées jusqu'à présent par la Trésorerie de Château-Thierry, au sein des services des impôts des particuliers (SIP) de Soissons,

Que figure également l'hypothèse de travail de la DGFIP qui conduirait à créer des accueils de proximité au sein des maisons France Services ou dans les mairies, reportant à nouveau des charges supplémentaires aux collectivités territoriales dont les dotations sont en forte diminution,

Que le service des impôts aux entreprises présent actuellement à Château-Thierry serait transféré à Laon,

Que la trésorerie de Charly sur Marne serait fermée et que les usagers et les collectivités locales devraient se rendre à Château-Thierry,

Considérant la faiblesse de nos dessertes en transports publics qui engendre également des problèmes de mobilité et des conséquences lourdes pour les usagers du territoire dont le trajet va impacter les publics les plus fragiles et les personnes âgées qui n'ont pas forcément accès au suivi de leur dossier sur Internet,

Considérant que le maintien du Centre des Finances Publiques constitue un enjeu important pour le service public et, dans un contexte de crise économique profonde et durable, un enjeu indispensable pour le soutien aux économies locales et la cohésion sociale, le Conseil marque son opposition à la fermeture du Centre des Finances Publiques,

Considérant que les inégalités vont irrémédiablement se creuser et l'accès à ce service public régalien se déshumaniser,

Considérant que le maintien d'un maillage territorial le plus fin possible des services publics et notamment de l'administration fiscale, service régalien, doit être impérativement préservé,

Considérant que le maintien des fonctions d'assiette et de recouvrement de l'impôt constitue un

enjeu important pour le service public,

Considérant que la restructuration des services fiscaux et des services aux collectivités (trésoreries) envisagée,

· concourt à la désertification des communes et en particulier en milieu rural,

· va à l'encontre du respect des principes d'égalité d'accès et d'égalité de traitement de tous les citoyens,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- s'oppose à la restructuration des services fiscaux et des services aux collectivités dans le sud de l'Aisne envisagée et plus particulièrement des services d'assiette et de recouvrement de l'impôt assurés jusqu'à présent par le SIP de Château-Thierry et par la Trésorerie de Charly sur Marne.

- considère que la disparition de ce service public de proximité en milieu rural va à l'encontre du respect des principes d'égalité d'accès et d'égalité de traitement de tous les citoyens,

- considère que la proximité et le contact physique sont indispensables pour recevoir le public et conseiller la collectivité, réitère son opposition à la fermeture du Centre des Finances Publiques et demande son maintien.

- souligne que cette situation va à l'encontre des souhaits des usagers lors des grands débats et notamment ceux réalisés sur le territoire intercommunal mais aussi du discours tenu par le gouvernement.

Objet : Assainissement collectif : demande de subvention - 2019_039

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'assainissement réseau eaux usées et station d'épuration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- sollicite une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- sollicite une subvention du Conseil Départemental au titre du dispositif APV.

Le montant restant à la charge de la Commune sera financé sur les fonds libres.

Objet : Réfection de voirie La Petite Bouloye - 2019_040

Le Maire expose au Conseil Municipal les devis qu'il a obtenus pour la réfection de voirie à La Petite Bouloye.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- retient l'offre :
- * de la société WIAME pour un montant H.T de 10 300.00 €
- autorise le Maire à signer le devis.

Questions diverses :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la pétition reçue en Mairie le 11 mai 2019 concernant la sécurité des personnes du hameau des glandons. Une réunion d'étude a eu lieu en Maire le 14 juin 2019 en présence du Maire de Gandelu et du représentant de la Direction de la Voirie Départementale afin de sécuriser la traversée du Hameau.